



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement durable
et de la Mer
en charge des Technologies vertes
et des Négociations sur le climat

Ministère de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche

Paris, le jeudi 8 avril 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remise de l'étude sur l'analyse du cycle de vie des biocarburants de 1ère génération

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, et de la Mer (MEEDDM), et le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Pêche (MAAP), conjointement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et FranceAgriMer, ont lancé en 2009 une étude portant sur les analyses de cycle de vie appliquées aux biocarburants de première génération consommés en France. Cette étude a été réalisée par le cabinet Bio Intelligence Service sous l'égide d'un comité technique associant les professionnels des filières agricoles, des filières industrielles et des associations environnementales.

L'étude est aujourd'hui achevée et disponible en ligne sur les sites de l'ADEME, de FranceAgriMer, du MAAP, et du MEEDDM. Elle comprend différents documents :

- Le rapport de Bio IS ;
- une "revue critique", réalisée par un consultant indépendant ;
- un cahier de recueil des observations finales des membres du comité technique.

L'étude répond aux recommandations du Grenelle de l'Environnement préconisant une « expertise exhaustive et contradictoire du bilan écologique et énergétique des biocarburants de première génération » (engagement n°58).

Elle enrichit la connaissance scientifique sur deux aspects fondamentaux que sont l'impact des biocarburants sur le changement climatique (émissions de gaz à effet de serre) et l'efficacité énergétique (consommation des énergies non renouvelables). Les biocarburants produits en France présentent, dans le cadre de la méthodologie retenue, sans tenir compte du carbone des sols, des gains nets en émission de gaz à effet de serre de 60 à 70 % pour les biodiesels et de 50 à 65 % pour les bioéthanol, par rapport à des carburants fossiles.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Bruno LE MAIRE
ADEME

01 40 81 72 36
01 49 55 47 03
01 40 41 55 01

Par ailleurs, l'étude met en évidence la complexité du processus d'évaluation du bilan écologique « du puits à la roue » des biocarburants. Elle reste prudente et incomplète sur la question du « changement d'affectation des sols », et préconise des travaux complémentaires afin de définir la méthodologie adéquate. L'origine des sols destinés à produire les végétaux, le retournement des prairies, les usages des co-produits, et dans une moindre mesure les procédés de fabrication, sont également susceptibles de modifier substantiellement les résultats.

Jean-Louis BORLOO, Bruno LE MAIRE et Chantal JOUANNO se réjouissent de la démarche riche et fructueuse engagée dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement. Ils s'engagent à ce que l'expertise développée dans le cadre de l'étude alimente les discussions communautaires quant à l'application de la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. L'étude servira aussi de support à la contribution de la France auprès de la Commission Européenne pour l'élaboration des mécanismes de certification internationale.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Bruno LE MAIRE
ADEME

01 40 81 72 36
01 49 55 47 03
01 40 41 55 01